

PROCES - VERBAL 2/2012

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 14 MARS 2012 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption des procès-verbaux du 14 décembre 2011 et du 8 février 2012	2
• Communications du Bureau	3 - 4
• Communications de la Municipalité	4 - 5
• Ordre du jour :	5
- Motion de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI et Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ en vue d'une étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully	5 - 12
- Préavis 03/2012 Renouvellements et acquisition de véhicules pour les années 2012 et 2013	12 - 16
- Propositions individuelles	
- Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI Interpellation au sujet du collège des Alpes	16
- Divers	
- Madame Monique BOLOGNINI Abri de la Damataire	17 - 18
- Madame Muriel THALMANN Adressage du programme de législature	18 - 19
- Monsieur Alexis BALLY Rapport d'activité de Lausanne région pages manquantes	19
- Monsieur Pierre LOTH Tuyaux plus utilisés	19 - 20

- Madame Christine RENAUDIN
Explications démission du parti Vert'libéral 20 - 21
- Madame Annie MUMENTHALER
Intervention en plénum de commissaire d'une commission 21
- Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD
Nouveau président du groupe socialiste 21
Renseignements sur les logements à Pully 21

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 82 présents rejoints par 7 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 9 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Isabelle KRENGER ; Christine SORENSEN ; MM. Marc EHRLICH ; Jean-Pierre GALLAY ; François KHOSROV ; Eric STIERLI ; Léopold CORDEY ; Jean-Baptiste RUSCONI ; Steve MARION.

Se sont annoncés avec un peu de retard Messieurs les Conseillers Christian POLIN et Antonin CHEVALLEY.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse Madame Nina BRISSOT-CARREL du Régional.

Le Président remercie le public pour l'intérêt qu'il témoigne aux discussions et délibérations de notre Conseil.

Le Président informe l'assemblée que les procès-verbaux de nos séances du 14 décembre 2011 et du 8 février 2012 étaient à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de la séance de ce soir. Juste une petite remarque concernant le procès-verbal du 8 février 2012, Madame Laura BIANCHI, notre secrétaire suppléante, avait remplacé ce soir-là notre secrétaire Madame Jacqueline VALLOTTON qui était absente. Cela n'avait pas été tout de suite notifié dans ce procès-verbal. Je tiens à vous présenter ainsi qu'à Madame Laura BIANCHI mes excuses. Ce procès-verbal a été modifié et c'est la version modifiée qui figurera sur le site de la commune.

Le Président demande si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Les procès-verbaux sont donc adoptés d'office.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

En date du 5 mars dernier, j'ai appris le décès de Monsieur le Conseiller Philippe SCHMID. Il aurait eu 55 ans au mois de mai prochain. Monsieur Philippe SCHMID a été élu au Conseil communal dans le groupe UDC lors des élections du printemps 2011. Il était membre suppléant de la Commission des affaires régionales et intercommunales et candidat aux élections du Grand Conseil. Il a été collaborateur administratif de la protection civile et membre du comité de la section des samaritains de Pully. Nous tenons à remémorer ici son engagement en faveur de la collectivité et de la ville de Pully. J'ai adressé, au nom du Conseil communal, nos plus sincères condoléances à son épouse et à ses enfants.

Ce soir, nous aimerions lui témoigner, une fois encore, toute notre sympathie ainsi qu'à sa famille et je prie l'assemblée de se lever et d'observer un instant de silence.

L'Association « Sauvons le patrimoine de Pully » a envoyé au Président une lettre datée du 13 février 2012 accompagnée d'un exemplaire des Statuts de l'Association, d'un dossier de presse et de la liste des bâtiments pulliérans qui ont reçu la note de 1, 2 et 3 au Recensement architectural du Canton de Vaud, lettre signée par Monsieur Zdenek V. Kucera, Président, Monsieur Roger-Claude Guignard, Vice-président et Monsieur Jean-Marc Rod, secrétaire-trésorier. Copie de ce courrier a été adressée à Monsieur Gil REICHEN, Syndic, Monsieur Martial LAMBERT, Conseiller municipal, et aux présidents des partis politiques de Pully. Le Président avait déjà présenté cette Association lors de notre dernière séance du 8 février et avait parlé de leur pétition déposée auprès de la Municipalité. Dans cette lettre l'Association demande aux groupes politiques d'insérer une nouvelle disposition dans le règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC). La nouvelle disposition serait donc l'art. 32bis « Bâtiments protégés ». Le Président lit l'article proposé : *Les bâtiments ou parties de bâtiments remarquables ou intéressants du point de vue architectural ou historique, notamment les bâtiments ayant reçu la note 3 au Recensement architectural du Canton de Vaud, doivent être conservés dans leur intégralité. Des transformations, de modestes agrandissements, un changement d'affectation sont toutefois possibles si ces modifications sont compatibles avec la conservation et la mise en valeur du bâtiment.*

Le Président a reçu la lettre de démission du Conseil, datée du 1^{er} mars 2012, de Madame la Conseillère Maricica BIAYI. Le Président lit cette lettre : *Monsieur le Président, Chers collègues, C'est avec un immense regret et un cœur brisé que je donne ma démission du Conseil, avec effet immédiat. Cette démission n'est pas le fruit d'un coup de tête, mais s'ensuit après mûres réflexions et considérations. J'étais et je suis toujours prête à m'investir pour une cause utile. Mon but était d'investir toutes mes forces. Cependant, le poids actuel de mes obligations personnelles m'empêche de poursuivre mon mandat. En toute sincérité, j'ai eu beaucoup de plaisir de travailler avec chacun de vous au sein du Conseil, notamment avec mes collègues de la Commission des pétitions. Veuillez recevoir, Monsieur le Président, chers collègues, mes salutations respectueuses.* Comme elle le dit, ce sont des obligations personnelles qui sont difficiles à coordonner avec le Conseil. Cette vie où tout est minuté, ce n'est pas toujours facile et on le comprend. Madame Maricica BIAYI est entrée au Conseil communal en mai 2009 et a été réélue pour cette législature dans le groupe socialiste. Elle était membre de la Commission

permanente des pétitions. Tout en regrettant son départ, nous la remercions de sa participation active au sein de ce Conseil et nous lui souhaitons plein de succès pour son avenir professionnel.

Le Président aimerait adresser ses remerciements à Monsieur Stéphane CHEVALIER et au personnel du greffe municipal et de l'administration communale pour l'aide apportée à l'occasion de l'organisation des votations et des élections du 11 mars dernier, ainsi qu'à notre secrétaire Madame Jacqueline VALLOTTON sans oublier les vices-présidents Madame Muriel THALMANN et Monsieur Stéphane COENDOZ et à tout le Bureau et à tous les membres de Conseil qui ont été mobilisés ce jour-là. Le Président profite aussi de remercier tous ceux qui, pendant cette campagne électorale, se sont engagés pour représenter leur parti ou groupe politique sur les marchés, devant la Gare, à la Place Neuve par n'importe quel temps, des fois à taper des pieds, transportant leur matériel et leur bonne humeur, le chocolat, les fleurs, le vin chaud, le café, toujours souriant et qui ont mis tout leur temps à disposition de toute la population. Pour toute cette bonne volonté, je leur dis merci et bravo.

1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Président a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

Jeudi 23 février 2012 à 17h30 invitation au rapport annuel de l'organisation régionale de protection civile Lausanne-Est – Pully – Paudex – Belmont par le Président Monsieur le municipal Martial LAMBERT qui a fait une allocution et par le Commandant Monsieur le Major Jean-François Delessert qui a présenté le rapport spécial de la Compagnie renforcée de l'ORPC Lausanne-Est et les promotions et libérations des collaborateurs. Il y a eu aussi une conférence présentée par M. S. Jolliet, ingénieur physicien, sur la catastrophe de Fukushima.

Jeudi 23 février 2012 à 19h00 notre Municipalité nous a invités à une séance de présentation du programme de législature 2011-2016 au foyer de la Maison Pulliérane. Tous nos municipaux étaient présents prêts à répondre aux questions et notre Syndic. Monsieur Gil REICHEN nous a expliqué ce programme de législature. Tous les Conseillers communaux ont été renseignés par une brochure qui leur a été envoyée le 29 février 2012.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Simplement vous signaler que vous avez sur vos tables, cette fois, trois communications bien réelles et non pas une feuille blanche comme lors de la dernière séance. Une première communication qui est le rapport d'activité de Lausanne Région. Une deuxième qui vous fait part de notre préoccupation, d'une manière succincte, concernant la villa romaine, qui connaît des problèmes techniques d'infiltration d'eau sur lesquels les services techniques travaillent et pour avancer dans ces investigations nous avons annoncé et demandons l'ouverture d'un crédit d'étude qui devrait déboucher par la suite sur la présentation d'un préavis devant votre Conseil. Et enfin, une communication qui vous informe de manière détaillée sur la démarche de développement d'un diagnostic

communautaire relatif à la qualité de vie des aînés, soit dit en passant qui correspond à un des objectifs et à une des mesures très précisément énoncées dans notre programme de législature sous le thème « vie sociale et culturelle ». Je le dis en passant, même si nous travaillons, évidemment, à la mise en œuvre de ce programme depuis le 1^{er} juillet 2012.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Il y aura une interpellation au point propositions individuelles de Madame Catherine Corfù Baracchini.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour suivant :

1. Motion de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI et Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ en vue d'une étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully

Président : Monsieur Christian POLIN

Membres : Mesdames Monique BOLOGNINI, Edith CAREY, Simone COLLET, Catherine CORFÙ BARACCHINI, Marine HALDY, Annie MUMENTHALER, Nicolette PANIZZON, Monsieur François KHOSROV

3. Préavis 03/2012 Renouvellements et acquisition de véhicules pour les années 2012 et 2013 Crédit demandé CHF 1'056'774.00

Président : Monsieur Pyrame JAQUET

Membres : Mesdames Flora BOUCHAT, Patricia DUTOIT, Messieurs Antonin CHEVALLEY, Jean-Luc DUVOISIN, Ernest HUNZIKER, Pierre-William LOUP, Steve MARION, Pascal PFISTER

4. Propositions individuelles

5. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3.1. Motion de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI et Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ en vue d'une étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully

Le Président invite Monsieur le Conseiller Christian POLIN, président de la commission ad hoc à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Christian POLIN :

Vous avez tous reçu le rapport de la commission ad hoc qui s'est penchée sur cette motion devenue un postulat, je ne vais donc pas vous le relire. Ce que je désire faire en

préambule, c'est de bien fixer le cadre de notre débat de ce soir. Je vous rappelle donc que votre commission vous propose par cinq voix pour, trois voix contre et une abstention de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. C'est-à-dire d'aller plus avant dans l'étude, puis la réalisation éventuelle de ce projet. Le but de ce postulat est donc d'obtenir de la Municipalité une étude d'opportunité. L'opportunité de créer un centre socio-culturel. La Municipalité quant à elle est acquise à ce projet, puisqu'elle en fait un des buts de son programme de législature. Toutefois, notre Conseil en tant que tel ne s'est jamais prononcé sur le principe de la création de ce centre. Le programme de législature n'a pas été abordé en séance plénière. Il engage la Municipalité seule. Mais aucune discussion n'a eu lieu sur aucun de ces éléments en plénum. Nous avons donc ce soir l'occasion de débattre sur un des points du programme de législature et dans ces circonstances de deux choses l'une. Ou bien, notre Conseil suit ce soir la proposition de votre commission et dans ce cas la Municipalité reviendra devant nous avec son étude et le Conseil suivra ou ne suivra pas les propositions futures de la Municipalité sur cet objet. Ou bien, seconde possibilité le Conseil ne suit pas ce soir la commission, refuse ce postulat. Ce qui implique ce que postulat ne sera pas transmis à la Municipalité et que cet objet, encore à son stade préparatoire, se trouvera ainsi refusé par notre Conseil. Voilà donc la problématique du vote de ce soir que je tenais à vous préciser au début de la discussion qui va vraisemblablement s'ouvrir. Je vous remercie de votre attention.

Comme chacun a pu l'entendre, le préavis de la commission ad hoc est favorable au renvoi du postulat amendé à la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Madame Edith CAREY demande la parole :

Vous avez reçu de la part du greffe les prises de position des différents partis sur ce sujet. Il est dit que le parti radical a refusé le postulat à l'unanimité. C'est inexact, je le soutiens et pour les raisons suivantes : Cela fait un certain temps déjà que le Conseiller Communal Michel AGUET déplore, à juste titre, que Pully soit en passe de devenir une ville de transit, une cité dortoir au détriment de ses commerces et qu'il exprimait le souhait de voir son centre dynamisé, devenir vivant, convivial et attractif. Cette crainte de centre en voie de dépérissement est encore accrue par les futurs bouleversements qui verront l'interdiction de la circulation au cœur de Pully, suite notamment au rehaussement du pont du Prieuré. Je pense donc que l'idée de prévoir un lieu d'accueil de rencontre chaleureux, situé si possible au centre de la ville, qui rassemblerait les habitants de Pully, mérite d'être soutenue et ne pourrait que renforcer la qualité de vie à Pully que défendent et revendiquent tous les partis. Je comprendrais d'autant plus difficilement le refus de donner suite au postulat, que la Municipalité précisément a décidé dans son programme de législature pour les cinq ans à venir, de répondre au vœu de Monsieur Michel AGUET, et pour reprendre les termes mêmes utilisés par la Municipalité de renforcer la vie sociale à Pully. D'améliorer les liens et la solidarité entre habitants et générations. Cela se fait du reste en deux endroits de Lausanne à la Maison de quartier sous-gare et au Centre de rencontres et d'animations à Chailly qui connaissent un très grand succès et une fréquentation des plus réjouissantes. Pourquoi les Pulliérans n'auraient-ils pas les mêmes besoins ? Nous savons tous que la solitude est un des maux de notre société occidentale éclatée où chacun vit pour soi, et cette solitude touche toutes les classes d'âges et toutes les classes sociales. Selon les dernières statistiques publiées un foyer sur trois en Suisse est constitué d'une seule personne. Bien sûr qu'il existe à Pully l'organisation des seniors

de Pully qui aide les seniors, qui accomplit un travail magnifique, utile, voire indispensable, ainsi qu'un espace-jeunes. Mais ce sont des îlots dispersés qui ne touchent qu'une seule et même catégorie d'âge. Je connais bien des personnes âgées qui ne veulent pas se retrouver en compagnie des seniors, mais qui souhaiteraient être entourées de la fraîcheur, de l'allant et de la gaieté stimulante de la jeunesse. Donc, l'idée des motionnaires de mélanger les générations me semble juste et mérite d'être retenue et étudiée. Il n'est pas nécessaire, comme le craignent certains, d'investir 1 million dans l'expérience. On peut parfaitement commencer très modestement et si l'expérience s'avère valable, la développer progressivement en faisant aussi appel, et pourquoi pas, à des bénévoles, à des jeunes retraités par exemple. En conclusion, je vous invite à accepter ce postulat, à faire confiance à la Municipalité, à la prier d'en étudier les modalités et de revenir devant le Conseil communal avec des propositions précises de votre attente. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Simone COLLET demande la parole :

Le groupe les Verts a décidé quant à lui, à l'unanimité, de soutenir la motion, transformée en postulat de Madame Monique BOLOGNINI et Serge RINSOZ en faveur d'une étude portant sur la création éventuelle d'un centre socio-culturel à Pully. Une telle étude correspond en effet au programme de législature de la Municipalité en plusieurs points, notamment favoriser les rencontres au sein de la population, objectif 6. Favoriser et contribuer à la création d'un centre socio-culturel, objectif 8. Analyser les attentes pour un centre socio-culturel et inventorier les activités existantes et les synergies possibles, mesure 10. Par ailleurs, la Municipalité a exprimé son souhait de soutenir et promouvoir les actions visant à améliorer les liens et la solidarité entre les habitants et entre les générations. A l'heure où sont à l'œuvre des forces centrifuges les Verts appuient en particulier le développement de liens intergénérationnels, ciment d'une véritable cohésion citoyenne et de la qualité identitaire des Pulliérans.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Notre groupe après avoir pris connaissance des objectifs de la Municipalité pour la législature actuelle, dans lesquels figurent la création d'un centre socio-culturel, considère que cette motion même transformée en postulat moins contraignant n'a aucune raison d'être, si ce n'est qu'alourdir le fonctionnement de nos institutions par ailleurs fort occupées utilement. Sa seule utilité résidant en un signe de défiance à l'égard de nos édiles, nous vous recommandons de la classer sans suite, en l'attente des décisions sur le programme en cours d'étude.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Juste quelques remarques, même si au fond la prise en considération ou non de ce postulat ou cette motion devenue postulat est plutôt l'affaire du Conseil. Peut-être préciser quand même quelques points, notamment le Président-rapporteur qui a affirmé que la Municipalité était acquise à la création d'un tel centre, et répéter peut-être sous d'autres formes par d'autres intervenants. Alors j'aimerais nuancer un tout petit peu ce propos. Je constate avec beaucoup de plaisir, comme mes collègues de la Municipalité, que vous avez lu notre programme avec beaucoup d'attention et que vous en reprenez déjà un certain nombre de points. Je considère que c'est plutôt positif. Maintenant que j'aimerais quand même dire que on a eu dans le cadre de l'élaboration de notre programme, évidemment vous pouvez l'imaginer, un certain nombre de discussions et notamment sur le thème dont il est question en ce moment. Et dans la formulation de notre programme, alors chacun peut en faire sa propre lecture, mais on n'a pas affirmé

qu'on allait créer un centre socio-culturel. Et chaque mot est pesé parce qu'évidemment vous imaginez qu'on a une prudence de sioux (si j'ose dire). Vous constaterez que l'objectif dont il est question, au-delà des objectifs plus généraux qui visent à favoriser les liens entre générations, dont on ne renie absolument pas. Pour ce qui concerne le centre socio-culturel on a explicitement écrit – *favoriser et contribuer à la création d'un centre socio-culturel* – ce qui sous entend que une démarche de ce type peut éventuellement aussi venir d'associations, de Pulliérans ou de la société civile ou d'associations privées auquel cas la Municipalité s'engagerait à soutenir un certain nombre de démarches qui viendraient d'autres initiatives que uniquement celle de la Municipalité. Et dans les mesures, quand même pour faire un pas de plus qu'une bonne intention et un objectif général, c'est vrai qu'on a explicitement écrit – *analyser les attentes pour un centre socio-culturel et inventorier les activités existantes et des synergies possibles* –. Cette manière de formuler les choses, ça veut dire, alors certains d'entre vous sont convaincus qu'un tel centre répond à une nécessité et qu'il faut le faire d'une manière urgente. Le Municipalité dans l'élaboration de son travail avait encore un certain nombre de doutes, les a encore, et considère qu'il est bien de débiter une telle démarche par une analyse des attentes de la population. Une analyse, un inventaire de ce qui existe avant de décider formellement la création d'un tel centre. Et sa localisation fait aussi partie des interrogations. Est-ce qu'il doit être au centre ? Lors de la présentation du programme de législature on a constaté que certains trouvaient qu'il y avait un manque dans les quartiers périphériques et que l'on ne pensait qu'au centre de Pully et au seul centre de Pully. Donc, même la question de la localisation, le cas échéant, reste un thème qui est ouvert. C'est les raisons pour lesquelles je dirais que la Municipalité était plutôt négative par rapport à une « motion » qui a un autre caractère contraignant. La Municipalité, et ça a été dit à la commission par le biais de Monsieur Daniel MARGOT, soutenait la transformation en postulat, puisqu'au fond le postulat est moins contraignant. Je dirais que la différence entre le classement du postulat et le renvoi du postulat, c'est que l'étude de la Municipalité, comme elle s'y est engagée dans son programme, elle la mènera. Le postulat fait que cette étude se conclura par un rapport au Conseil. La réponse au postulat, c'est un rapport qui donnera le résultat des démarches, des études, des réflexions et de voir les pistes pour la suite. Tandis que le classement du postulat laisse la liberté à la Municipalité de faire un rapport au Conseil ou pas. C'est évident que, d'une manière ou d'une autre la Municipalité ne va pas garder les résultats d'une telle étude dans un tiroir de l'administration, mais trouvera un moyen d'en informer le Conseil. Parce qu'au fond, soit l'étude démontre la pertinence d'un centre auquel cas on viendra avec un projet de création d'un tel centre et c'est le Conseil qui décidera démocratiquement de ce qu'il veut faire de cette proposition. Soit l'étude démontre que ce n'est pas pertinent, que ça ne répond pas à une attente, on devra quand même, probablement, l'expliquer au Conseil. Je dirais que pour l'instant c'est les raisons pour lesquelles la Municipalité souhaitait la transformation en postulat qui laisse plus ouverte la suite de cette démarche.

Madame Monique BOLOGNINI demande la parole :

Je remercie, Monsieur Gil REICHEN de ces précisions parce qu'en effet nous sommes tout à fait satisfait des décisions prises dans le cadre du programme de cette législature, néanmoins, c'est vrai que ces propos qui figurent dans le programme sont des engagements qui n'ont aucun délai qui n'ont pas de contrainte, donc c'est un peu dans ce sens-là il nous semblait important de maintenir notre motion transformée en postulat en vue de la réalisation d'une étude. Et c'est bien par rapport à une étude que cette motion se situe et non par rapport à la création d'un centre, et ça on en a débattu de manière précise

dans le cadre de la commission. Notre souhait c'est qu'une étude soit réalisée pour essayer d'évaluer les besoins. On a des hypothèses sur ces besoins, mais on n'a pas de vérification et il nous semble important de ne pas créer un centre de toutes pièces sans savoir si cela correspond à des besoins. Alors c'est vrai, comme le relevait Madame CAREY, il existe, créé à l'initiative de la fédération lausannoise des centres de loisirs un grand nombre de structures à Lausanne. Structures qui se sont développées dans des quartiers. Si c'est développé dans des quartiers c'est le fait que la dimension de Lausanne ne permet pas d'avoir un seul centre pour la ville de Lausanne. Ces différents centres, il y en a, si on prend les deux exemples cités par Madame CAREY, le centre de Chailly ou le centre de sous-gare correspondent par rapport à la population concernée à peu près à la population de Pully. Et l'intérêt de ces centres répond à des besoins, non pas d'une population déterminée, mais à un ensemble de population qui va de la petite enfance, les préadolescents, les adolescents, les adultes, les personnes âgées, les personnes handicapées, donc ce sont des centres polyvalents quant à la population concernée, mais aussi polyvalents quant aux activités qui sont offertes. C'est des centres où on peut accueillir des personnes qui viennent pour se rencontrer. On développe des activités sportives, culturelles, sociales de tous ordres et qui sont des lieux de rassemblement qui ont comme intérêt de favoriser la dynamique sociale et de rendre attractif une région. Et c'est vrai que pour revenir à la motion déposée par Monsieur Michel AGUET, il y a un besoin qui existe, qu'on a reçu à Pully et on ne sait pas comment y répondre. On ne sait pas comment se présentent exactement ces besoins. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'une étude soit réalisée. Voilà, je voulais juste ajouter ces quelques mots par rapport à nos motivations.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Le groupe libéral s'est penché sur cet objet en vue de la précédente séance puisqu'il était prévu de le traiter à ce moment-là, et à la quasi unanimité avait opté pour le classement. D'abord, Pully n'est pas Lausanne. Les exemples qui sont tirés dans la motion, devenue postulat sont exclusivement lausannois. On sait très bien qu'une grande ville du type de Lausanne a d'autres problèmes et d'autres structures de populations que Pully, donc comparaison n'est pas raison. Deuxièmement le programme de législature est un programme qui au maximum ne lie que la Municipalité et encore, elle ne lie en tout cas pas le Conseil communal, donc ce n'est pas un argument pour nous ce soir pour voter la transmission de ce postulat à la Municipalité. Troisièmement, on peut constater que la création d'un nouveau centre de rencontre est une concurrence pour les centres déjà existants et notamment pour les cafés restaurants de la commune qui n'ont pas toujours de facilité à remplir leur salle pour des groupes de discussions qui peuvent être aussi conviviaux que dans un centre de ce type-là. Et je rajouterais que les étapes qui ont été énoncées dans le texte du postulat – *sondage permettant d'évaluer de manière précise les besoins* – *inventaire des associations* – *contacts avec les personnes responsables dans d'autres communes* – *établissement d'un budget échelonné dans le temps*, tout ça peut être fait par la postulante et son fan club qu'elle doit pouvoir certainement mobiliser pour un cas comme ça, pourvoir de nouveau en charger la Municipalité et le contribuable. Donc pour toutes ces raisons le groupe libéral à une très forte majorité a décidé de voter pour le classement et vous demande d'en faire de même.

Monsieur le Municipal Daniel MARGOT demande la parole :

Je voudrais vous apporter le point de vue du directeur du dicastère qui serait en charge du dossier, sans répéter évidemment ce qu'a dit notre Syndic. Pour notre dicastère il y a deux références importantes en la matière, c'est évidemment le programme de législature, mais

c'est aussi la vision absolument nécessaire que nous avons d'aborder ce problème des relations intergénérationnelles. D'aborder le problème de la vie socio-culturelle à Pully. Nous ne pouvons pas la limiter à une classe d'âge, nous pouvons éventuellement dans une première étape la limiter, comme nous le ferons pour les aînés, à un quartier. Pour le reste tout est lié. Et je dirais que ce postulat, finalement ne concerne pas une ou deux classes d'âges, mais concerne véritablement toute la population et c'est cette vision globale qui serait notre méthode d'approche dans l'étude qu'éventuellement vous nous confierez. L'affaire nous paraît d'une portée assez grande, disons-le, pour qu'on ne se décide pas à refuser sans étude, mais qu'on ne décide pas non plus à accepter sans étude. Dans les deux cas il faut avoir une base d'appréciation et pour nous ce serait une base importante pour la suite de nos recherches. Quant à la quasi-simultanéité, le problème ou la question a été posée en commission de l'initiative de Madame BOLOGNINI et Monsieur RINSOZ et de la Municipalité à travers son plan de législature. Il ne s'agit pas d'une connivence, il ne s'agit pas d'une entente, il s'agit d'une heureuse jonction d'opinions, de préoccupations disons. En tout cas de préoccupations, la Municipalité n'étant pas allée jusqu'à dire : nous voulons créer ce centre socio-culturel. Voilà les raisons pour lesquelles notre dicastère, pas plus que la Municipalité, aurait quelques raisons à renâcler à s'occuper de ce programme intéressant. D'autant que, et nous l'avons vu à travers notre enquête menée par Pro Senectute, nous le verrons pas la suite, le fait même d'approcher les gens concernés, le fait même de faire une enquête aide à une prise de conscience, rapproche des gens qui ne se connaissent pas. Les faire se rencontrer finalement contribue déjà à remédier à la solitude dont on a parlé ou à un sentiment d'isolement ou à un sentiment d'inutilité au sein de notre société. Voilà ce que je voulais vous dire qui vous donne le point de vue du dicastère qui rejoint évidemment celui de la Municipalité.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Cette discussion est passionnante parce que je crois qu'on ne peut pas faire de politique sans faire sans le vouloir de la philosophie ou même de la métaphysique. Depuis que Pythagore a réuni à Crotone ses groupes de disciples ou même depuis que Platon dans la République a voulu enrégimenter toute la population de la cité pour la faire se coordonner dans un grand centre socio-culturel ; depuis que les cénobites chrétiens se sont réunis en Egypte au début du christianisme ; depuis que Rabelais dans l'Abbaye de Thélème rêve de cette société idéale où tout est parfait ; depuis que Fourier dans son phalanstère a voulu transformer la société par un centre socio-culturel et depuis même tout récemment, en Israël, que les Kibboutz ont rêvé de transformer l'homme en le faisant vivre en commun. Eh bien nous sommes en présence d'une tendance immémoriale de l'homo sapiens dont une partie de ce Conseil est l'illustration parfaite ce soir. Alors, il y a deux positions qui sont tranchées et qui s'opposent. D'une part, il y a l'aspect mystique communautaire de la vie en société et d'autre part, il y a une position plus moderne, plus individualiste fondée sur la liberté et la responsabilité qui s'exprimera d'une autre façon. Sous l'angle sociologique, je trouve que le vote de ce soir est passionnant, il va montrer comment notre Conseil se partage.

Certains membres du Conseil applaudissent.

Monsieur Eugène ROY demande la parole :

J'aimerais répondre à la métaphysique de Monsieur le préopinant en parlant simplement de l'âme d'une maison. Il se trouve que j'ai été pendant quelques années à suivre le CPO, j'en ai même été l'animateur « Centre paroissial d'Ouchy ». Une maison qui pendant trois

décennies ou même quatre a eu beaucoup d'influence à Lausanne. Il se trouve que j'en connais bien les rouages. Que je sais que pour faire marcher une maison comme celle du CPO il nous fallait 60 bénévoles. Nous les avons. Il se trouve aussi que les jeunes venaient aussi dans cette maison. Que nous avons pu apporter un certain soutien aux familles qui, pendant les vacances de Pâques par exemple, ne savaient pas où mettre leurs enfants. Nous avons créé ce qu'on appelle les vacances en ville et ceci grâce à l'apport, à l'âme des anciens qui sont venus, qui ont donné leur soutien. Il y avait toutes sortes de personnes, des manuels comme des enseignants et d'autres, des dames et de cette manière peu à peu cette maison qui se voulait une maison par tous et pour tous a eu une âme. Et maintenant quand je vais à Ouchy et que je rencontre encore d'anciennes personnes qui ont participé à la vie de cette maison, lorsque nous en parlons je vois de la lueur dans leurs yeux. Voilà, ça c'est l'âme d'un quartier. Alors, ne me dites pas que l'on peut faire ce genre de chose dans l'arrière boutique d'un restaurant. Ce n'est pas vrai. Il faut une structure. Il faut des moyens et il faut avoir une envie. Alors je ne crois pas que nous sommes si solitaires.

Monsieur Roland du BOIS demande la parole :

J'aimerais simplement intervenir pour dire qu'il existe déjà à Pully un centre socio-culturel à travers les sociétés locales. Il y a une Union de sociétés locales à Pully qui est composée de 55 sociétés sportives, culturelles et autres. Ces sociétés organisent chaque année une quantité de manifestations et nous serions heureux de voir un peu plus de Conseillers communaux participer à ces manifestations. Et vous verrez, dans ce cadre là, la convivialité et les bons contacts existent.

Certains membres du Conseil applaudissent.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Je suis un peu surprise de l'intervention de Monsieur du BOIS, parce que je crois qu'aller dans un groupe sportif c'est une chose. Mais avoir un petit centre, pour commencer, où on se réunit pour mélanger. Mélanger entre centre d'intérêt, mélanger entre génération avec une petite animation par l'une ou l'autre des personnes qui viennent dans ce centre. Ça n'a rien à voir avec les sociétés locales dont vous parlez. Ça fait trente-cinq ans que je suis à Pully, je ne fais pas de sport, je ne vais pas dans ces sociétés parce que il faut faire le sport en question pour y aller. Donc, je n'ai pas du tout ça. Cela dit votre intervention est là pour démolir le système, démolir la proposition et je regrette que Monsieur le Président de la commission n'ait pas précisé qu'il est intervenu à titre personnel tout à l'heure.

Monsieur Roland du BOIS demande la parole :

J'aimerais juste rappeler à Madame CHEVALLEY qu'il existe 55 sociétés dans l'Union des sociétés locales et il n'y a que 18 sociétés sportives. Les autres sont des sociétés culturelles, culturelles et même des associations de quartiers. Donc à un moment donné quand vous dites qu'il faut faire du sport pour participer, je suis désolé, je crois qu'on est un tout petit peu à côté de la plaque.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Ma chère collègue Edna CHEVALLEY, je suis intervenu tout à l'heure, non pas pour donner une opinion sur le fond, mais une analyse des psychologies qui s'opposent et je n'ai recommandé, ni l'une, ni l'autre des deux solutions, donc je n'ai pas pris position, il me semble.

Madame Christine RENAUDIN demande la parole :

Pour réconcilier tout le monde, il semblerait qu'il y ait deux camps préoccupés du bien-être de nos concitoyens, or il nous manque justement l'avis des personnes pour lesquelles nous nous préoccupons. Pourquoi ne pas prendre le problème par l'autre bout et faire une petite enquête par le truchement du Régional ou à la poste qui demanderait aux citoyens de Pully s'ils ont besoin d'un centre socio-culturel et si ils seraient intéressés à y participer. Comme ça on répondrait à une demande, dans la mesure où la demande existerait et on mettrait d'accord tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote et rappelle que la commission ad hoc recommande de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Président que les Conseillères et Conseillers qui acceptent la prise en considération de ce postulat, tel que modifié par la commission et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport manifestent leur approbation en levant leur carton organe.

Le renvoi de ce postulat à la Municipalité est accepté par 44 voix pour, 37 voix contre et 3 abstentions.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Vu le résultat serré je demande un vote à l'appel nominal.

La secrétaire passe à l'appel nominal.

Ce postulat est renvoyé à la Municipalité par 44 voix pour, 40 contre et 3 abstentions.

**3.2. Préavis 03/2012 Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2012 et 2013
Crédit demandé CHF 1'056'774.00**

Le Président invite Monsieur le Conseiller Pyrame JAQUET, président de la commission ad hoc à venir à la tribune commenter son rapport.

Monsieur Pyrame JAQUET :

Partant de l'idée que tout le monde a reçu le rapport par e-mail, je passe directement à la page F sur le vote du préavis 03/2012 qui dans un premier temps a été accepté par 7 voix et une abstention. Ensuite un commissaire propose un amendement sur le montant de Fr. 14'700.00 en moins sur le point 1.10. Le vote sur cet amendement a été le suivant : en faveur de cet amendement 1 voix, 7 voix contre. Le résultat du vote sur les conclusions du préavis non amendé a donné les résultats suivants : 7 voix pour le préavis en l'état et une abstention pour défaut d'explication. Suite au document reçu de la part de Monsieur CHUARD, le commissaire, étant satisfait des compléments d'explications, retire son amendement et son abstention. Le préavis 03/2012 est finalement accepté à l'unanimité par la commission ad hoc. Le président de la commission ad hoc porte à la connaissance des commissaires la lettre datée du 17 février 2012 qu'il a reçue de la présidente de la Commission des finances, Madame Nathalie JAQUEROD annonçant un avis favorable à

l'unanimité pour ce préavis. Finalement, la commission ad hoc convaincue par les explications fournies par Monsieur le Syndic et ses collaborateurs concernés par cet objet, recommande au Conseil communal d'accepter le contenu de ce préavis en l'état.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Le groupe des Verts apprécie la démarche de la Municipalité de coordonner l'achat des véhicules et de présenter à notre Conseil un préavis regroupant les renouvellements et acquisitions des véhicules communaux. Nous saluons en particulier le développement du chapitre 5 et l'intention de la Municipalité de porter une attention particulière aux critères environnementaux et sociaux dans le choix des véhicules et des fournisseurs. Nous encourageons donc la Municipalité à aller au bout de sa démarche et à concrétiser ses intentions au moment des appels d'offres et des sélections. En conclusion, nous vous invitons, chers collègues, à voter l'entrée en matière de ce préavis et ensuite à accepter ce même préavis.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'entamer la discussion sur le fond, le Président propose mener la discussion de la manière suivante : Ce préavis est composé de 6 chapitres qu'on va passer en revue, le 6^{ème} est les conclusions. Le Président propose de suivre l'ordre donné par le préavis et de discuter chapitre par chapitre. Les chapitres 2, 3 et 5 sont aussi partagés par des points sur lesquels il ouvrira la discussion. Si un amendement aux conclusions de la Municipalité devrait être proposé, le Président suggère de le discuter et de mettre cet amendement aux voix avant de passer à la discussion sur le point ou chapitre suivant. Une fois la discussion chapitre par chapitre épuisée, le président ouvrira une discussion générale et passera au vote.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Chapitre 1 : Objet du préavis

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté

Chapitre 2 : Description des véhicules de remplacement

2.1. Direction des domaines, gérances et sports

2.1.1. Service administratif et technique – Chapitre 300

2.1.1.1. Remplacement chariot de travail (balayeuse) – Hako Jonas

2.1.2. Forêts – Chapitre 320

2.1.2.1. Remplacement tracteur débardeur – MB Trac

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Si nous sommes d'accord sur le principe du renouvellement de notre parc, l'achat d'un engin, représentant le montant de la moitié de ce préavis est sujet à caution. En effet, un grand nombre d'exploitations forestières dont c'est leur unique activité ne dispose pas de

ce matériel, ce qui m'amène à penser qu'il s'agit d'un problème d'ego. Si je juge de la position du Canton lors de l'évaluation du domaine forestier qui a présidé à l'attribution des bonifications relatives à la péréquation, la Commune de Pully est loin d'être jugée comme une commune forestière, car notre bonification à ce chapitre est quasiment nulle. Il semble donc que pareil matériel est superfétatoire et que l'argumentation qui a présidé à cet achat et à ses équipements annexes est également sujette à caution. L'examen du préavis qui préside cette proposition révèle qu'en 22 ans de carrière ce matériel a été utilisé utilement 9'500 heures ce qui représente une moyenne annuelle de 430 heures. Considérant que le total annuel des heures de travail du personnel de la commune est de 2'080 heures, je suis amené à constater que ce matériel a été utilisé pendant à peine 20 % du temps d'activité, ce qui justifierait amplement le partage de cette acquisition. J'ai, de plus appris au long de ma longue carrière à me méfier des moutons à cinq pattes, et j'ai trop souvent vu des appareillages connexes, achetés à grand prix, rouiller dans des entrepôts au point de ne plus savoir où ils pouvaient être, ni même à quoi ils étaient destinés.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Je voudrais, évidemment, commencer par remercier Monsieur Lilian GEOFFROY de nous avoir transmis cette déclaration à l'avance. Et j'aimerais commencer par le rassurer tout de suite, nous savons où sont nos tracteurs, ils ne sont pas rouillés et ce n'est pas la raison pour laquelle on en demande le remplacement et on sait à quoi ils sont utilisés pour la bonne raison que ça fait 22 ans que on les utilise pour les différents travaux de nos forêts. Alors, oui c'est vrai, on ne peut pas être assimilé à des communes forestières parce que nous sommes une commune urbaine, mais il est très difficile de comparer les forêts tout comme il est parfois assez difficile de comparer les communes. Des communes forestières n'auront peut-être pas ce genre de tracteur. Elles auront peut-être besoin d'un hélicoptère pour aller à des points qui ne sont pas accessibles. Evidemment toute cette analyse nous ne l'avons pas faite point par point. Et il y a des communes urbaines qui ont des forêts et qui sont plates, qui, elles n'ont plus besoin de ce genre de tracteurs qui sont quand même des tracteurs particuliers effectivement. Nous nous sommes, évidemment, et au vu du prix, parce que vous vous imaginez que ce prix est effectivement considérable et nous l'avons considéré comme tel aussi, nous avons fait une analyse qui était quand même assez poussée pour savoir de quel engin on avait besoin et si on avait besoin d'un engin. Pour cela, on s'est appuyé sur un centre de formation forestier du Mont et du garde forestier de triage et une fois que l'on a vu les différents besoins qu'on avait sur cette commune, on a réalisé, mais ça vous le savez parce que c'est écrit, que le 90 % de nos forêts de notre commune sont en pente, ce sont des forêts dites de protection donc très difficile à travailler, dans lesquelles il y a des cours d'eau, dans lesquelles il y a des personnes qui se promènent, il y a des autoroutes qui passent et donc c'est un travail difficile à faire. Nous avons écarté la possibilité de partager notre tracteur pour la bonne raison que quand il y a des travaux à faire dans une forêt c'est une période qui est la même pour tous et au moment où le printemps arrive, les oiseaux font leur nid, et plus personne ne peut toucher, par exemple, à des coupes d'arbres. Nous avons imaginé, aussi, sous-traiter ce travail à l'extérieur et là les analyses financières ont montré que nous n'avons pas avantage à les sous-traiter parce que ça nous coûterait beaucoup plus cher et si on se base sur ces 800 heures effectives dont on parle, on aurait une plus-value de CHF 20'000.00 par année que nous devrions payer. Et finalement dans l'appareillage, ces appareillages connexes, si vous reprenez la liste des possibilités que l'on souhaiterait obtenir, là aussi il y a trois grands postes qui vous sont proposés. Les deux majeurs sont la grue et la remorque et ça c'est un montant d'un peu

plus de CHF 90'000.00 qui viennent en équipement. Si on imagine avec ces appareillages spécifiques on pourrait réaliser une économie d'un peu moins de CHF 25'000.00, CHF 24'500.00 par année très exactement, on se rend compte que sur une durée de vie d'un tracteur, qui est environ de 15 ans, on est encore largement gagnant. Et on pourrait, c'est une option, ne mettre pas mettre de filtre à particules, c'est aussi un poste important puisqu'il est de plus CHF 26'000.00, mais là il ne semble qu'en tant que collectivité publique il est aussi de notre devoir d'essayer de faire notre travail au mieux, en polluant au minimum.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au point :

2.1.2.2. Remplacement véhicule d'exploitation forestière – Toyota Hiace

2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique

2.2.1 Parcs, promenades et cimetières – Chapitre 441

2.2.1.1. Remplacement véhicule de livraison – Citroën Jumper

2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur – John Deere

2.2.1.3. Remplacement chariot à moteur – John Deere

2.2.2. Protection civile – Chapitre 660

2.2.2.1. Remplacement motocycle – Honda Spacy

2.3. Direction des travaux et des services industriels

2.3.1. Canalisations et épuration – Chapitre 460

2.3.1.1. Remplacement véhicule de livraison – Nissan Vanette

2.4. Direction de la jeunesse et des affaires sociales

2.4.1. Camps scolaires aux Mosses – Chapitre 570

2.4.1.1. Remplacement minibus – Toyota Hiace

2.5. Véhicules de remplacement – Récapitulatif

Chapitre 3 Description des nouvelles acquisitions de véhicules

3.1. Direction des domaines, gérances et sports

3.1.1. Service administratif et technique – Chapitre 300

3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule utilitaire

3.2. Direction de la jeunesse et des affaires sociales

3.2.1. Camps scolaires aux Mosses – Chapitre 570

3.2.1.1. Acquisition nouveau minibus

3.3. Acquisitions de nouveaux véhicules – Récapitulatif

Chapitre 4 Incidences financières

Chapitre 5 Développement durable

5.1. Cohérence sur le plan économique

5.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

5.3. Cohérence sur le plan social

Chapitre 6 Conclusions

Le Président ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'étant pas demandée le Président clôt la discussion et passe au vote.

Les conclusions de la commission ad hoc étant les mêmes que celles du préavis le Président s'abstient de les relire.

Le Président demande aux Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis 03/2012 de le manifester en levant leur carton orange.

Le Préavis 03/2012 est accepté à une large majorité avec 13 abstentions.

3.3. Propositions individuelles

Le Président rappelle que comme mentionné en début de séance, nous avons à ce point de l'ordre du jour une interpellation de Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI, et selon l'article 70 al. 2 de notre règlement, une interpellation doit être appuyée par cinq membres du Conseil pour qu'elle puisse être développée.

Plus de cinq membres du Conseil acceptent que cette interpellation soit développée. Le Président passe la parole à Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI.

Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI :

Interpellation au sujet du collège des Alpes. Nous aimerions savoir quelles sont les conséquences qui ont été tirées de ce projet et quelle va être la charge financière prévisible dans les prochaines années relative au collège des Alpes ? En particulier nous aimerions disposer d'un rapport unique des dicastères « Domaines, gérances » et « Urbanismes et environnement » relatant les coûts de remise en état et les prévisions des travaux, pour mieux en définir le futur. Par ailleurs nous aimerions connaître quels sont les problèmes juridiques encore ouverts relatifs à la responsabilité des coûts supplémentaires et non prévus engendrés par ce projet à l'encontre des personnes responsables ? Je remercie d'avance la Municipalité de la réponse à ces questions. J'aimerais préciser que ces questions ont été posées dans le cadre de la Commission de gestion et comme je n'ai pas eu de réponse, c'est pour cela que je les pose en plénum.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

La Municipalité a pris connaissance de l'interpellation de Madame la Conseillère et la remercie pour son envoi, elle répondra d'une manière circonstanciée à la prochaine séance comme l'autorise l'alinéa 3 de l'article 70 du règlement du Conseil communal.

3.4. Divers

Madame Monique BOLOGNINI demande la parole :

J'ai une question à poser à propos de l'abri de la Damataire. L'abri de la Damataire a été ouvert le 24 janvier dernier pour y accueillir 50 requérants d'asile. Un groupe de bénévoles composé de personnes de Pully et des communes avoisinantes, notamment de Paudex et de Lutry s'est constitué afin d'établir des liens et de contribuer à gérer une situation difficile tant pour les autorités que pour les migrants. Et à ce propos, je souhaite poser à la Municipalité les deux questions suivantes : tout d'abord, comment se sont déroulés ces six premières semaines d'accueil dans l'abri de la Damataire ? et deuxième question : est-ce que la Municipalité envisage de créer le groupe de suivi qui a été prévu dans la présentation qui a été faite à la population ? Un groupe de travail de suivi qui devrait associer l'EVAM (l'Etablissement Vaudois d'Aide aux Migrants), la protection civile, la police, la Municipalité et les bénévoles. Et je demande à la Municipalité dans quel délai ce groupe pourra être constitué ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Pour répondre aux deux questions posées par Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI. La première, comment se sont déroulées ces six premières semaines ? Comme ça a été rappelé les migrants ont occupé progressivement l'abri de la Damataire à partir du 23 janvier. Aujourd'hui il y a 50 résidents, je dirais, inscrits formellement sur les listes qui sont tenues à jour par l'EVAM. Il semble qu'ils ne soient pas toujours là les 50, mais je dirais que l'effectif prévu par la convention qu'on a signée avec l'EVAM est au complet. Comme ça a été annoncé à la séance d'information publique la police Est-laussannoise a renforcé son action préventive par des patrouilles tant pédestres qu'en véhicules dans les environs de la Damataire. Et je dirais que jusqu'à aujourd'hui on n'a pas constaté de problèmes particuliers liés à la venue des migrants. Il faut peut-être dire en toute objectivité que la météo sibérienne qu'on a connue au mois de février n'a peut-être pas forcément incité ces migrants à sortir. D'autant plus comme vous le savez, probablement, on avait convenu avec l'EVAM d'une période transitoire d'un mois, donc jusqu'à fin février, période pendant laquelle l'abri serait ouvert 24 heures sur 24, en dérogation quelque part à la convention qui prévoit l'ouverture seulement la nuit. Mais je dirais que de toute façon au vu de la météo probablement on aura dû laisser ouvert cet abri pendant la journée. Alors, voilà les choses se passent globalement bien. Vous pouvez imaginer que 50 personnes de différentes nationalités dans un abri c'est des situations qui ne sont pas toujours simples. C'est vrai aussi en toute transparence que la police a dû quelque fois intervenir pour calmer un peu les esprits dans l'abri. Mais les situations n'ont jamais dégénéré et le calme a pu être maintenu sans aucune difficulté. Les contacts sont réguliers et se passent extrêmement bien entre le personnel de l'EVAM et la police, puisque évidemment vous pouvez bien imaginer que ce contact doit exister pour que les choses se passent de la meilleure manière possible. Evidemment que cette situation reste sous contrôle du point de vue de l'évolution et de la sécurité des habitants de Pully que l'on cherche bien évidemment à maintenir. En ce qui concerne la seconde question, alors je dois vous dire très ouvertement qu'il n'a pas été envisagé et qu'il n'est pas envisagé de créer un tel groupe. Aujourd'hui, je dirais, la seule structure qui existe c'est l'EVAM, le corps de police, voir la Municipalité, le personnel de la protection civile, mais qui ont plus une relation, je dirais sans du tout être péjoratif, de conciergerie ou de s'assurer que la structure fonctionne, que le chauffage fonctionne, que l'abri est maintenu en état correct donc, là aussi les contacts entre notre personnel de la protection civile et le personnel de l'EVAM se passent tout à fait bien et aujourd'hui on fonctionne par le biais de cette relation directe, notamment et surtout, entre la police et le personnel de l'EVAM

et bien sûr qu'en cas de situation particulière la Municipalité est informée. Donc, il n'est pas envisagé de créer un groupe de contact. Je ne sais pas dans quel cadre il a été fait allusion. Est-ce qu'il a été fait allusion par rapport à une situation qui s'est produite ailleurs ou un groupe qui a été mis en place par l'EVAM ? Mais aujourd'hui on fonctionne simplement, comme je l'ai décrit, par des contacts entre l'EVAM, la police, la protection civile, voir la Municipalité.

Madame Monique BOLOGNINI demande la parole :

Je remercie Monsieur le Syndic pour cette information. Je voudrais simplement préciser à propos du point deux que cette proposition de suivi par un groupe composé des bénévoles, de la police, de la Municipalité et de l'EVAM figure dans le PowerPoint qui a fait partie de la présentation de Monsieur ROCHAT de l'EVAM le 23 janvier. Alors, je me réfère à un document formel. Peut-être que vous ne pouvez pas donner suite à cette information. Mais néanmoins c'est une information qui a été transmise à ce moment-là. Par ailleurs ce groupe de bénévoles existe. Qu'en est-il ? Voilà, je maintiens ma question.

Madame Muriel THALMANN demande la parole :

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour le fameux document « programme de législature du le Municipalité 2011 – 2016 » que vous nous avez remis. Cependant ce document appelle deux observations. En préambule je vous rappelle que le Bureau avait émis le vœu que ce programme soit présenté ce soir. Ce qui n'a pas été fait. J'observe qu'il y avait seulement une trentaine de Conseillers communaux qui étaient présents lors de la séance d'information. Je le déplore et je pense que si vous aviez fait cette séance d'information ce soir, peut-être que vous auriez eu 82 Conseillers communaux présents. Enfin je dois vous faire part de mon incrédulité, eh oui, je n'en croyais pas mes yeux quand j'ai réalisé que le programme de législature avait été adressé qu'à mon mari. Je croyais que l'égalité de traitement entre homme et femme était une évidence dans notre ville. Cela ne semble pas être le cas à la Municipalité de Pully. Je vous demande donc de lever cet archaïsme et d'adresser dorénavant tout courrier officiel à Madame et Monsieur.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Permettez-moi de ne pas revenir sur la question de la séance d'information. Je ne suis pas sûr qu'on aurait eu 82 présents ce soir, on aurait peut-être eu 30 autres. Voilà, c'est fait. On essaye de faire au mieux et ceux qui pouvaient le faire et qui étaient intéressés par cette séance ont pu y participer. Maintenant, sur la question de l'envoi. Alors, personnellement je vous remercie de cette question, parce que ça permet au moyen publiquement de clarifier un peu les choses. J'espère, ici, que personne ne doute de la bonne foi de la Municipalité qui n'a, évidemment, aucune intention de ségrégation et qui est tout à fait consciente que les femmes existent et on en est très fier. Evidemment que suite à quelques réactions sur ce sujet, je me suis un petit peu renseigné, parce que c'est vrai que c'est un petit peu étonnant de recevoir une correspondance au nom de Monsieur pour des couples mariés. Donc c'est un peu bêtement, je dirais, un problème de traitement d'une base de donnée du contrôle des habitants. Un peu plus de 17'000 habitants, un peu plus de 8'000 envois, puisqu'on n'a pas envoyé ce programme de législature aux habitants, mais aux ménages et puis les ménages dans la base de donnée du contrôle des habitants ils ont un chef qui s'appelle « Monsieur ». C'est vrai que l'on peut techniquement faire un publipostage avec Madame, Monsieur. On a un autre problème qui n'est pas moindre que celui que vous soulevez c'est toutes les veuves et tous les veufs qui nous écrivent pour nous dire, comme vous écrivez à Madame, Monsieur alors que ma femme ou mon mari est mort depuis 10 ans. Et je vous assure que c'est aussi une autre

problématique. Donc, on est navré, je ne peux pas dire plus, de cette « bévue » ou « difficulté » qu'on a peut-être mal appréciée. On a eu quelques réactions, on est désolé, on verra comment on peut corriger la chose. Je me vois mal refaire 8'000 envois à tous les ménages en les envoyant à Madame, parce que j'aurais les Monsieur qui n'ont pas vu le premier qui vont nous écrire pour nous dire qu'ils trouvent scandaleux d'envoyer à Madame. Donc, je ne sais pas comment on peut, probablement on ne peut plus corriger. Peut-être que l'on va faire un communiqué pour expliquer par la presse qu'il n'y a aucune volonté de négliger les Pulliéranes. Ceci dit, j'aimerais aussi signaler que ce document est disponible dans tous les guichets publics de l'administration, au greffe et dans tous les guichets publics. Vous l'avez sans doute vu, il est également accessible par Internet et pour terminer sur une note positive, j'aimerais vous dire qu'il y a cinq ans ce document n'a pas été diffusé du tout. Donc, il y a progrès. On peut toujours s'améliorer visiblement, mais il y a quand même progrès. Et parmi quelques réactions, même s'il y a probablement une grande majorité de dames silencieuses et très bien élevées qui ne se permettraient pas d'interpeller la Municipalité là-dessus, mais qui n'en pensent pas moins. On a eu beaucoup de réaction positive par rapport à l'envoi de ce document et beaucoup de gens, d'habitants de Pully ont, en toute modestie, je le précise, apprécié de recevoir ce document. Donc, encore une fois nos excuses pour toutes les dames de Pully qui se sont senties quelques instants brimées par ces contraintes techniques.

Madame Muriel THALMANN demande la parole :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse et je relève le fait qu'il a eu à faire à des femmes bien mieux élevées que moi. Je prends note. Vous avez dit : heureusement on a des dames bien mieux élevées. Alors je prends note.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

C'est juste pour signaler que dans le rapport d'activité de Lausanne région qui a été remis sur nos tables il manque les pages paires et comme les activités de Lausanne Région intéressent directement notre région, ce serait intéressant de d'avoir le rapport entier.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je suis navré, vis-à-vis, de Madame THALMANN, il ne fallait pas du tout mal prendre cette allusion. Je n'ai pas pris votre intervention comme une intervention impolie. Et sur la remarque de Monsieur Alexis BALLY, alors on vous retransmettra cette communication, j'espère que les pages manquantes ne concernaient pas les femmes.

Monsieur Pierre LOTH demande la parole :

Sur le kilomètre au bord du lac entre le chemin de Villardin et la Vuachère il y a une quinzaine d'hémisphère, de tuyaux plus utilisés et comme nous sommes en année bisextile ils sortent bien avec leur bloc d'encrage. Comme le niveau du lac est bas, on voit que la plus part des les tuyaux sont crevés et ce qui est pas très beau. Maintenant le niveau du lac va remonter, ces tuyaux vont être légèrement recouverts et pendant la belle saison les enfants qui jouent sur les places, les baigneurs, les canoteurs sont soumis à un grave danger. Ce sont la plus part des tuyaux en fonte. Les cassures sont très vives et ces tuyaux en plus ont été raccommodés par des barres à béton qui les tiennent ou des barres de fer ou des blocs ou des raies, ce qui fait que ce n'est pas très joli et très dangereux. Je ne sais pas si la Municipalité doit faire suivre cette demande au canton, ou bien aux particuliers qui sont peut-être les propriétaires de ces tuyaux. Mais, je pense que c'est un problème qui ne doit pas être négligé. Il met en danger pas mal de personnes et en plus ce n'est pas beau. En plus on parlait du patrimoine de Pully et le bord du lac en fait partie.

Monsieur Marc ZOLLICKER demande la parole :

Je prends note de la remarque de Monsieur LOTH. Effectivement, vous l'avez entendu, nous sommes en année bisextile, donc le niveau du lac est plus bas. La ville de Pully, elle va procéder à un curage de ces canalisations plongeuses, comme elle le fait chaque année bisextile. Maintenant, je prends note et on va peut-être procéder à quelques vérifications.

Madame Christine RENAUDIN demande la parole :

Je me permets de m'adresser à vous de ce côté pour vous n'ayez pas à vous déhancher la tête. La tradition vaudoise veut que l'on donne sa démission on le fasse de manière succincte. C'est ce que j'ai fait. Et il y a à peu près une vingtaine de personnes qui m'ont demandé de m'expliquer sur les raisons de ma démission. Je ne sais pas si c'est opportun de le faire ici même, mais je pense que par un souci de sincérité et pour ne pas porter préjudice à un parti que j'ai contribué à créer, je vous dois quelques explications. En effet, un jeune parti qui entre dans ce Conseil en septembre et qui voit sa vice-présidente quitter en décembre ce n'est pas très sérieux. Donc par souci, pour un parti que j'ai contribué à créer que j'aime et que je continue à aimer, je vous dois quelques explications. Je serai brève et je me tiendrai exclusivement au fait. Y a-t-il des gens qui sont opposés à ce que j'explique les motifs de ma démission et qui trouvent que la séance s'est assez prolongée ? (*Le Président déclare vous pouvez continuer Madame RENAUDIN*). En 2008, Madame Isabelle Chevalley m'a approché pour que j'entre dans le mouvement écologie libérale suite à une page que j'avais fait paraître dans *Le Temps* et je m'élevais contre le chantage de Monsieur Tony Bruner fait à l'encontre de Madame Evelyne Widmer Schlumpf. Cette page dans *Le Temps* avait attiré 15'000 signatures qui m'ont étonnée la première. Nous avons extrêmement bien travaillé avec Madame Chevalley pendant plusieurs mois et nous avons été approchées par Monsieur Martin Baemley des Verts libéraux zurichois dans le but de fonder une section des Verts libéraux vaudois. Avec clairvoyance Madame Chevalley s'est opposée parce qu'elle craignait la dilution de son mouvement. J'ai essayé de la convaincre et j'ai essayé de convaincre Monsieur Haury et Courdès que c'était un prolongement salutaire. Elle ne l'a pas entendu de cette oreille. Mais après six mois elle s'est rendue à l'évidence et la création des Verts libéraux a pris place. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont contribué à fonder un parti. C'est quelque chose d'exceptionnel et passionnant mais c'est harassant. Donc pendant plusieurs mois nous avons travaillé. Chacun s'est partagé le travail. Personnellement j'ai rédigé les statuts. J'ai fait quelques lignes directrices et le parti a vu le jour le 22 février 2010. Nous avons eu un certain succès, comme l'attestent les cinq ex-collaborateurs de ce parti et nous sommes entrés dans ce Conseil communal avec beaucoup de joie. Ce que je n'avais pas prévu, c'est tout à bien marché tant que nous étions liés par un but commun. C'est-à-dire avoir un conseiller ou une conseillère nationale. Les ennuis ont commencé au lendemain de l'élection et le surlendemain j'étais priée de quitter mes fonctions de vice-présidente parce que la place était désirée par Madame Chevalley. Comme j'avais rédigé les statuts et que l'on pouvait être plusieurs vice-présidentes, j'ai simplement demandé de terminer mon mandat. J'ai découvert avec surprise qu'il n'était pas de bon ton de refuser ce qui vous était admonesté et comme je refusais les ennuis ont commencé. J'ai été éliminée des élections fédérales. J'ai été éliminée par ma propre section du Grand Conseil et je me suis élevée contre cette alliance que le parti avait décidé avec le PDC pour le Grand Conseil et UDC pour le Conseil d'Etat. Je trouvais ceci déloyal. Donc comme je me suis mise en opposition avec mon propre parti les ennuis se sont poursuivis et nous avons été trois à démissionner en

décembre, Monsieur Pierre Otneau qui s'était aussi vu barrer la route du Grand Conseil, ainsi que Madame Lili Bornand. Voilà donc les faits. Je suis extrêmement triste d'avoir quitté un parti dans lequel je m'étais sentie extrêmement bien, que j'avais contribué à créer et vous imaginez que c'est dans la douleur que l'on donne sa démission lorsqu'on a soi-même participé avec autant d'intensité à un parti. Alors je suis désolée d'avoir porté préjudice à cette nouvelle formation. Vous avez ici cinq personnes qui s'engagent de toute leur âme. J'espère que nous pourrons fournir un excellent travail, même si j'ai quitté le parti Vert Libéral et je reste à votre disposition si vous avez des questions. Mais soyez assurés que je travaillerai au mieux de mon énergie et de mes forces, dans le but de notre collaboration vous et moi.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Rassurez vous je ne vais pas régler mes comptes. Il s'agit d'un détail, mais un petit détail qui peut avoir de l'importance. J'aimerais savoir si les us et coutumes du Conseil ont changé en 2012. En effet, nous avons eu ce soir deux commissaires d'une commission ad hoc qui se sont exprimés en plénum. Or jusqu'à présent un commissaire qui a tout le temps de faire valoir son point de vue lors de la réunion de la commission ne revenait pas à la charge en plénum. Est-ce que cette manière de faire va devenir une habitude ? La question est lancée.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

La section du Parti socialiste de Pully et le groupe socialiste du Conseil communal ont tenu une assemblée générale ce dernier lundi. Ils ont décidé de désigner notre collègue Serge RINSOZ comme nouveau président du groupe socialiste de notre Conseil. Cette nomination à cette intéressante et enrichissante fonction – j'ai eu grand plaisir à l'assumer durant quelques années – prend effet dès ce soir. Je vous remercie de réserver un bon accueil à notre nouveau président de groupe.

Dimanche dernier, Pully a, en majorité, approuvé l'initiative concernant les résidences secondaires. Pully n'est ni une station de montagne, ni une station de plaine, comme son équipement hôtelier tend à l'établir. Mais c'est une commune où règne la pénurie de logements. Il serait dès lors intéressant que notre Conseil dispose de quelques données statistiques pour répondre aux questions que nous nous posons sur les logements pulliérans, sur les types de logements, sur leur statut juridique et d'occupation (occupation permanente ou à temps partiel), sur le domicile des occupants (à Pully, hors Pully, à l'étranger) ainsi que sur les relations qui peuvent exister entre une augmentation constatée de la population résidente pulliérane et l'accroissement du parc des logements mis en location ou en vente sur le territoire communal. Nous vous remercions de bien vouloir répondre à ces diverses questions (au sens de l'art. 71 de notre règlement du Conseil) à l'occasion d'un prochain Conseil ou dans le cadre du rapport sur la politique du logement.

La parole n'est plus demandée, le Président déclare que nous arrivons au terme de notre séance. Nous vous attendons pour notre prochaine séance le mercredi 25 avril dans cette même salle.

Monsieur le Syndic demande la parole :

En principe on a dû écrire au Bureau du Conseil pour informer que la Municipalité

n'avait pas d'objet à soumettre au Conseil le 25 avril prochain. Mais comme la Municipalité n'est pas compétente pour annuler une séance... Donc il n'y a pas de séance de notre point de vue en tout cas le 25 avril prochain.

Le Président déclare : en vous remerciant pour votre engagement et en vous souhaitant bon retour dans vos foyers. Il est 22h00, je clos les débats.

Le Président :

La secrétaire :

Adriano Franscini

Jacqueline Vallotton